

[Accueil](#)

[Articles](#)

COVID-19 : les mesures appliquées à Bègles – point de situation

Actualité, COVID-19, veille sanitaire : COVID-19 : les mesures appliquées à Bègles – point de situation

Publié le 14/03/2022

Page publiée le 17/09/2020 à 16:42, mis à jour le 14/03/2022 à 11:11

[symple_box color="blue" fade_in="false" float="center" text_align="left" width=""]

Cette page est actualisée au fur et à mesure que les informations nous parviennent. Revenez la consulter régulièrement, ou bien suivez nos réseaux sociaux (Facebook & Twitter).

[/symple_box]

La Ville de Bègles est mobilisée depuis le printemps 2020 dans la stratégie de lutte contre la COVID-19 sur le territoire de la métropole. Afin d'assurer la meilleure protection sanitaire possible aux Béglais, **le maire Clément Rossignol Puech a activé la cellule de crise municipale pour assurer la continuité des services publics locaux**, conformément aux annonces présidentielles, **tout en assurant la sécurité sanitaire des usagers et des agents municipaux sur les lieux d'accueil et sites ouverts aux publics.**

Les élus et agents municipaux sont **aux côtés des habitants et poursuivent leur action pour accompagner les familles, personnes vulnérables et fragilisées, les associations culturelles et sportives, les entreprises et les commerçants de proximité.** Le maire de Bègles appelle les habitants au respect strict des règles et recommandations édictées par l'Etat et des protocoles établis par la Ville. Retrouvez dans cette page le détail des mesures appliquées en France et à Bègles.

[symple_toggle title="Nouvelles mesures sanitaires en France "]

Le Premier ministre a annoncé le 3 mars 2022 la **suspension du passe vaccinal dans les lieux où il est exigé** (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons...) et la **levée du port du masque en intérieur** (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins...), sauf dans les transports collectifs et les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, **à partir du 14 mars 2022.** Le port du masque reste recommandé pour les personnes positives et cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

Le respect des gestes barrières reste toutefois recommandé : masques, distanciation physique, nettoyage des mains, désinfection, etc.

[Retrouvez le détail de ces nouvelles mesures sur le site du Gouvernement](#)

[/symple_toggle]

Fonctionnement des services et équipements municipaux

Actualisation au 14/03/22

[symple_toggle title="Ecoles et crèches "]

Protocole sanitaire dans les écoles, crèches et service seniors

Crèches

Port du masque conservé pour les professionnels dans l'attente des décrets d'application dans ce secteur.

Ecoles

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les professionnels, mais reste recommandé.

Le brassage des élèves est à nouveau autorisé.

La Ville déploie des capteurs de CO2 dans les salles de classes (3 par école) pour accompagner les gestes

Plus d'infos : <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Service d'aide à domicile et aux personnes âgées

Port du masque par les professionnels recommandés lors des interventions de proximité.

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="Établissements, équipements et guichets de service public municipaux ouverts au public "]

Actualisation au 14/03/22

Établissements et équipements ouverts au public

La levée du port du masque obligatoire et la suspension du passe vaccinal (là où il était encore contrôlé) est effective dans les lieux suivants dès lundi 14 mars :

- Salles associatives et gymnases*
- Hôtel de ville (cérémonies, sans limite de jauge)
- Piscine Les Bains
- Bibliothèque municipale
- Maison Municipale de la Musique
- Cinéma Le Festival
- Le Centre social et culturel L'Estey
- ChapitÔ, le Ô lieu
- BT Emploi
- Café de la Route
- Chapiteau pour l'accueil des cirques sur l'Esplanade

*Les limites de jauge sont levées depuis le 28 février

Guichets de service public

La levée du port du masque obligatoire est effective dans les lieux suivants dès lundi 14 mars :

- Accueil général Mairie
- Etat civil
- Urbanisme
- Service Economique
- Petite enfance – Guichet unique
- CCAS
- Bureau Informations Séniors
- Restaurant club Croizat

Maintien des installations de protection sanitaire et de distanciation (panneaux en plexiglas, marquages au sol, sens de circulation).

[/symple_toggle]

Prévention des risques de contamination sur les espaces publics

[symple_toggle title="Accès à la vaccination "]

L'ARS a ouvert un centre de vaccination à la maison de santé Bagatelle, à proximité de Bègles. **Les réservations pour ce centre sont ouvertes depuis le 19 janvier 2021** à l'adresse suivante :

<https://partners.doctolib.fr/centre-de-sante/talence/centre-de-vaccination-covid-19-bagatelle-talence?fbclid=IwAR33vqYmEWbnko53ln96Jic8h6pUsfyIZfXi5r2mdsUOcrFPjufRyCoUzlg>

Un numéro de téléphone est mis en place pour celles et ceux qui ont des difficultés avec le numérique 05 57 12 37 57.

Pour toutes questions et/ou un besoin d'accompagnement le Bureau Information Seniors vous répond au 05 56 49 69 32 ou par mail sur info.seniors@mairie-begles.fr.

[Pour en savoir plus sur la vaccination, lire notre article "Vaccination COVID-19 : qui ? quand ? où ? comment ?"](#)

[/symple_toggle]

Soutien aux habitants, associations, entreprises et commerces de Bègles

Des mesures sont prises par les élus de la cellule de crise afin adapter les services rendus aux Béglais durant la période de crise.

[symple_toggle title="Dotation de masques tissus de catégorie 1 aux écoliers "]

Actualisation au 22/03/21

Après avoir distribué deux masques réutilisables aux écoliers béglais de plus de 6 ans, en décembre dernier, le maire de Bègles Clément Rossignol Puech a décidé d'équiper gratuitement les élèves des écoles publiques et privées de **masques pédiatriques en tissu de catégorie 1**. Cette nouvelle distribution réalisée la semaine du 15 mars fait suite aux récentes recommandations sanitaires face aux variants du Covid-19. Les écoliers recevront leurs masques jeudi 18 mars.

En cohérence avec le protocole national au sein des écoles et à l'obligation de port du masque pour les élèves des classes élémentaires, le maire de Bègles a souhaité soutenir les parents d'élèves et garantir la protection des écoliers scolarisés dans les établissements de Bègles.

Près de 1 900 enfants béglais de plus de 6 ans se sont ainsi vu dotés par la commune de deux masques pédiatriques en tissu de catégorie 1. Les deux masques 100 % cotons réutilisables et certifiés ont été réalisés en France et sont lavables 80 fois.

Dans l'attente des masques en tissu de catégorie 1, les écoliers ont été équipés de masques chirurgicaux pédiatriques.

En décembre dernier, la Ville avait doté les écoliers de 2 masques réutilisables et d'une pochette range-masques.

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="La ville dote les écoliers béglais de masques en tissu et de pochettes range-masques "]

Actualisation au 15/12/2020

Afin d'accompagner les familles béglaises dans l'application des gestes barrière face à la Covid-19 le maire de Bègles Clément Rossignol Puech a décidé **d'équiper gratuitement les écoliers de plus de 6 ans de 2 masques réutilisables. Ils sont également dotés d'une pochette range-masques pédagogique** et d'un document pour les aider dans l'utilisation des masques. La distribution a été réalisée le mardi 15 décembre auprès des écoliers des écoles publiques et privées de Bègles.

En savoir plus sur cette opération

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="Production de masques par les bénévoles du Centre social et culturel L'Estey "]

Actualisation au 15/12/2020

L'Estey a relancé ses ateliers bénévoles de fabrication de masques (adultes + enfants) afin de permettre une distribution à destination des publics les plus fragilisés de Bègles. Une confection de 200 masques adulte et de 300 masques est en cours de fabrication, selon le modèle AFNOR.

Le Centre Social poursuit ainsi son engagement au service des Béglais sur les principes de l'autoproduction, du savoir-faire soi-même, de l'entraide et du bénévolat.

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="Actions de solidarité alimentaire "]

Actualisation au 10/03/2021

Distribution de colis alimentaires aux étudiants de Bègles

Dans le cadre du dispositif Rebond, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, des paniers alimentaires gratuits sont distribués aux jeunes en difficultés depuis le 12 mars. Ces paniers contiennent de la nourriture (4-5 kg de produits secs, 12-15 pièces de fruits et légumes) et des produits d'hygiène et se destinent aux jeunes de 15 à 30 ans. Ce dispositif, mis en place en février sur l'ensemble du territoire aquitain, se décline localement. En Gironde, ce dispositif est porté par la Fédération des Centres Sociaux 33 et la Banque Alimentaire.

À Bègles, l'inscription et la distribution s'effectuent par le Centre social et culturel L'Estey qui relaie l'information auprès des acteurs béglais intervenant auprès des jeunes, transmet une liste à la Banque alimentaire pour la préparation des colis, les récupère et organise la distribution. Jusqu'en juin, la distribution des paniers alimentaires a lieu les vendredis de 16h à 17h30 à Chapatô (Esplanade des Terres Neuves 33130 Bègles).

Actualisation au 15/12/2020

850 colis alimentaires distribués aux séniors pour les fêtes

Au vu de l'exceptionnelle qu'a constitué 2020, le service des Personnes Agées du Bureau Information Séniors (BIS) a préparé des colis alimentaires de fin d'année à ses bénéficiaires et aux séniors de plus de 75 ans qui en ont fait la demande.

En savoir plus sur cette opération solidaire portée par le CCAS de Bègles

Actualisation au 01/12/2021

Des repas gratuits pour les Béglais dans le besoin

Le Bistrot de l'Estey propose des repas gratuits à emporter aux familles et personnes isolées dans le besoin. Cette opération de solidarité éphémère est portée par le Centre social et culturel de la Ville de Bègles, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Bureau Information Seniors (BIS), et les associations de solidarité du territoire (GIP Bordeaux Métropole Médiation, épicerie solidaire, Secours populaire).

En savoir plus sur cette opération solidaire portée par le Centre social L'Estey

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="Un Comité sanitaire consultatif est créé à Bègles "]

Le comité sanitaire consultatif de Bègles créé le 22 décembre 2020 a vocation à accompagner la municipalité sur les défis sanitaires actuels et futurs qui concernent les habitants de notre territoire. En cette période de crise du Coronavirus, le Comité aura pour mission d'éclairer la décision des élus municipaux par des préconisations sur des sujets tels que l'organisation d'événements festifs dans l'espace public (lorsque la période de confinement sera terminée), sur la gestion et sortie de confinement, sur le soutien aux populations fragiles par exemples...

A la sortie de cette crise sanitaire, le Comité pourra exprimer des avis et recommandations dans le domaine, par exemple, de la santé environnementale (pesticides, perturbateurs endocriniens, pollution aux particules fines, etc.) dans le cadre d'une politique de résilience sanitaire.

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="Portage à domicile d'ouvrages par la bibliothèque "]

Un service de portage à domicile d'ouvrages est déployée à compter du 3 décembre par la bibliothèque municipale prochaine à destination des **pour toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer** (personnes âgées, malades, en situation d'handicap...). .

En savoir plus sur ce service de la bibliothèque municipale

[/symple_toggle]

[symple_toggle title="Soutien aux entreprises et commerces de proximité "]

La Ville apporte son soutien aux entreprises et commerçants de proximité qui subissent de plein fouet la crise sanitaire depuis le printemps dernier et, à nouveau, depuis le reconfinement du pays ayant entraîné une fermeture des commerces dits "non essentiels". En savoir plus sur les mesures prises par la ville de Bègles en soutien aux acteurs économiques locaux.

En savoir plus sur les mesures prises par la Ville et les autres dispositifs d'aides aux acteurs économiques.

[/symple_toggle]

CCAS de Bègles : une action forte et volontariste envers les personnes vulnérables

- **Ouverture du CCAS aux publics le matin et le lundi après-midi, et sur rendez-vous** les autres après-midi.
- **Portage de repas à domicile**, aide aux courses et au transport assuré par le Bureau Information Séniors en réponse au maintien de la fermeture des restaurants-clubs de la Ville (Accueil téléphonique au **05 56 49 69 32**).
- **Activation des registres communaux** pour identifier les personnes vulnérables et assurer un suivi personnalisé (200 personnes environ).
- **Service d'Aide à Domicile assuré normalement et personnel sensibilisé** en lien étroit avec services départementaux : poursuite et application d'un protocole sanitaire mis en place dès le confinement au printemps, conformément aux directives du Département de la Gironde.
- **Continuité des missions de terrain du GIP Bordeaux Métropole Médiation** auprès des personnes vulnérables du territoire
- **Appui apporté aux associations de solidarité pour l'aide alimentaire d'urgence**
- **Les permanences des partenaires pour l'accès aux droits**, dans les locaux du CCAS sont maintenues :
 1. CIDFF (centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : le **mercredi matin** (*sur rendez-vous pris au CCAS*)
 2. Familles en Gironde (permanences de surendettement) : le **vendredi après-midi** (sur rendez-vous pris au CCAS)
 3. Familles en Gironde (médiation familiale) : **jeudi matin** (*sur rendez-vous pris auprès de Familles en Gironde 05 56 51 17 17*)
 4. Accompagnement et Médiation Interculturelle : **vendredi après-midi** (*sur rendez-vous auprès de l'association AMI33 au 05.56.86.91.70*)

Les commissions d'aides facultatives du CCAS sont également maintenues sans modifications, à savoir :

- Commission de secours alimentaire hebdomadaire (remise des chèques services le vendredi sur rendez-vous) / réception des demandes adressées par un TS au plus tard le mercredi à 12h.
- Commission Permanente mensuelle (le 1^{er} lundi du mois).

Enfin, le CCAS met gratuitement à disposition des attestations de déplacement dérogatoire papier pour le public.

[symple_box color="blue" fade_in="false" float="center" text_align="left" width="50%"] Contacter le CCAS : Accueil téléphonique au **05 56 49 88 43** [/symple_box]

Pour contacter la mairie de Bègles : 05 56 49 88 88

Informations du site

Mairie de Bègles

Horaires : Lundi de 13h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse : 77, rue Calixte Camelle – 33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 88 88